EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Rapport N° 44

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET PARCC OASIS PRÉSENTÉ EN NOVEMBRE 2016 À LA COP 22

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place, chaque année, une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles, sur présentation d'un projet, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Un crédit de 95 000 € est inscrit au budget 2016. Le solde disponible à l'issue du précédent conseil municipal est de 54 800 €.

En conséquence il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver une aide financière à l'association LIEU'TOPIE pour le projet PARCC OASIS pour un montant de 5 000 €
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée.

LIEU'TOPIE

Le collectif PARCC OASIS, dont l'association LIEU'TOPIE est membre et partenaire du projet auprès des financeurs, regroupe actuellement 40 associations, porte pour ce dernier un projet sélectionné par le ministère de l'environnement, qui sera présenté lors de la COP 22, à Marrakech du 07 au 18 novembre 2016.

Le projet consiste en un aménagement à titre expérimental d'un espace associatif partagé, écologique et citoyen sur une friche industrielle du Quartier Saint-Jean, entre les rues Pré la Reine et Chappes.

L'objet premier est la création et la réalisation en auto-construction de structures éphémères pour accueillir, échanger et faire vivre des ateliers thématiques en direction des associations. Ce lieu se veut un espace ouvert au public, lieu de rencontre et d'expression pour « construire ensemble », un carrefour d'idées pour développer le partage et le faire ensemble.

Il s'inscrit dans les orientations de la Ville qui souhaite faire de Clermont-Ferrand une « Ville apprenante », construisant son avenir sur le partage des connaissances des savoirs faire et des expériences innovantes, grâce à l'engagement de ses citoyens en faveur du développement durable.

Coût de l'action : 9 800€
Subvention sollicitée : 5 000 €
Subvention versée en 2015 : 0
Subvention proposée : 5 000 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2016

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Philippe BOHELAY